

FAQ ET RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS 2

Visa, finances et voyage – mars à juillet

Contact : Sharon Norlander edinainterns2019@gmail.com

<p>Si je suis sélectionné-e, quelles sont les étapes suivantes ?</p>	<p>Si vous êtes sélectionné-e et que vous acceptez l'invitation, nous vous enverrons un lien avec un autre formulaire à remplir et des instructions pour commencer les démarches nécessaires à la demande de visa. Notez que pour obtenir un visa pour notre stage, il faut obligatoirement passer par un sponsor autorisé par le gouvernement américain. Dans notre cas, nous faisons appel au sponsor <i>Cultural Vistas</i>.</p> <p>Une fois le formulaire rempli et les documents requis envoyés, il vous faudra environ six semaines pour recevoir les documents nécessaires pour prendre rendez-vous à l'ambassade des États-Unis afin de postuler au visa en personne.</p>
<p>Quel type de visa est-ce que je vais avoir si je suis sélectionné-e ?</p>	<p>Vous allez avoir un Visa J-1 (<i>student or trainee</i>). Vous trouverez plus d'informations sur ce type de visa sur le site officiel des services d'immigration des États-Unis ici.</p>
<p>Puis-je conserver le statut étudiant pendant l'année de stage ?</p>	<p>Vous devrez confirmer avec votre université pour savoir s'il sera possible de conserver votre statut étudiant pendant l'année de stage.</p>
<p>Est-ce que je peux faire la demande de Visa moi-même ?</p>	<p>Non, vous ne pouvez en aucun cas commencer vous-même les démarches pour obtenir ce visa. Encore une fois, pour obtenir un visa J-1, il faut obligatoirement passer par un sponsor autorisé par le gouvernement américain.</p>
<p>Est-ce que je peux acheter un billet d'avion tout de suite après avoir accepté l'invitation ?</p>	<p>Nous sommes obligés de vous conseiller de ne pas acheter de billet avant d'avoir le visa en main. Cependant, nous comprenons que le prix des billets augmente plus on se rapproche de la date de départ, donc, si vous décidez d'acheter un billet d'avion plus tôt, il faut absolument acheter un billet <u>échangeable et remboursable</u>.</p>
<p>Est-ce que je suis obligé-e d'acheter un billet aller/retour ?</p>	<p>Il n'est pas forcément nécessaire d'acheter un billet aller/retour, mais si vous n'achetez qu'un aller simple, il faudra avoir la preuve des fonds nécessaires (un relevé de compte bancaire) à l'ambassade, à l'immigration, et pendant toute la durée du stage, pour montrer que vous avez assez d'argent disponible pour acheter un billet pour rentrer à la fin de l'année scolaire.</p>
<p>Faut-il venir avec beaucoup d'argent ?</p>	<p>Vous serez payé-e \$310/mois. En principe, ce salaire suffit car vous serez logé-e et nourri-e gratuitement, mais si vous avez l'intention de voyager et de visiter les États-Unis pendant votre stage, il faut savoir qu'un billet d'avion pour la plupart des destinations touristiques (ex: New-York, Californie,</p>

	<p>Grand Canyon, etc.) vous coûtera plus d'un mois de salaire.</p> <p>Il y aura toujours des stagiaires qui seront capables de faire ces voyages de rêve, mais il y aura aussi des stagiaires qui seront ravis de trouver des aventures à faire au quotidien dans le Minnesota et aux environs. Les stagiaires peuvent souvent se partager les frais d'un hôtel et de la location d'une voiture.</p> <p>Il faut aussi tenir compte du coût des sorties : au restaurant, au cinéma, etc. en sachant que souvent les stagiaires partagent également les frais d'UBER ou d'un LYFT pour les sorties locales tardives.</p> <p>Notre sponsor de visa Cultural Vistas recommande que vous ayez au moins \$3,000 dollars sur votre compte bancaire.</p> <p>Un bon conseil : Faites des économies avant de venir.</p>
<p>Puis-je faire du tutorat ou du babysitting pendant le stage pour gagner plus d'argent ?</p>	<p>Non, à cause des restrictions du visa, il est strictement interdit de travailler en dehors de notre programme des Edina Public Schools.</p> <p>Le/la stagiaire assume l'entière responsabilité quant au respect des conditions et restrictions associées au visa et doit toujours se référer aux informations officielles des services de l'immigration.</p>
<p>Dois-je souscrire à une assurance maladie ?</p>	<p>Le programme couvrira les frais d'une assurance maladie de voyage pendant votre séjour aux États-Unis. Si vous êtes invité-e à faire le stage, nous vous enverrons un lien avec les explications de ce qui est couvert et de ce qui ne l'est pas. Prendre une assurance complémentaire est une décision personnelle, non obligatoire, qui dépend de la situation de chacun-e.</p> <p>Sachez qu'ici, il y a un système de « co-pay » ; c'est-à-dire que l'on doit payer un certain montant (qui n'est pas remboursé) à chaque fois que l'on va chez le médecin. Si vous êtes sélectionné-e pour le stage, vous recevrez plus d'informations sur l'assurance maladie avant de devoir prendre une décision.</p> <p>Notez que l'assurance voyage fournie ne couvre pas ou très peu les soins dentaires.</p>
<p>Si j'ai un problème médical pour lequel je dois prendre des médicaments tous les jours, est-ce que je peux acheter mes médicaments aux États-Unis et est-ce que je peux être soigné-e/suivi-e par un docteur pendant mon séjour ?</p>	<p>Il est recommandé d'apporter tous vos médicaments pour l'année avec vous. Les assurances ne prennent pas en charge les conditions préalables.</p> <p>Vous aurez la possibilité de consulter un médecin pendant votre séjour. Vous devrez peut-être payer une « co-pay » et encore une fois, l'assurance maladie ici peut refuser de prendre en charge les traitements liés à des conditions préalables.</p>
<p>Quand est-ce que je serai en contact avec ma famille d'accueil ?</p>	<p>Normalement, vous serez en contact avec votre famille d'accueil fin juillet ou début août.</p>
<p>Est-ce que je pourrai habiter avec un-e autre stagiaire dans</p>	<p>Non, vous serez seulement un-e stagiaire par famille d'accueil.</p>

<p>une famille d'accueil ?</p>	
<p>Est-ce que les enfants de ma famille d'accueil seront dans ma classe ?</p>	<p>Non, nous évitons de vous loger dans une famille dont les enfants sont dans votre classe ou au niveau que vous enseignez à l'école.</p>
<p>Devrais-je avoir un portable avec un numéro de téléphone américain ?</p>	<p>Il y a des forfaits en France pour utiliser votre téléphone à l'étranger qui sont plus raisonnables et plus simples que les forfaits aux États-Unis.</p> <p>Cultural Vistas vous enverra (dans le colis que vous recevrez avec les documents nécessaires pour le rendez-vous de demande de visa) des informations sur les forfaits américains de Mint Mobile. Il y a des forfaits à partir de \$15 par mois.</p> <p>Vous n'êtes pas autorisé-e-s à souscrire aux forfaits téléphoniques de vos familles d'accueil.</p>
<p>Puis-je parler de mon stage sur les réseaux sociaux ?</p>	<p>Oui, mais pour vous conformer aux conditions et restrictions de votre visa, il faut éviter d'employer les mots « enseigner » ou « travailler » pendant le stage. Il ne faut pas dire que vous êtes « professeur », sinon vous risquez de perdre la validité de votre visa. Il vaut mieux employer les termes « faire un stage » et « stagiaire ».</p> <p>Il est interdit de publier des photos des élèves à l'école, et avant de partager des photos de votre famille d'accueil il faut leur demander la permission.</p>
<p>Dois-je supprimer ou modifier mes réseaux sociaux ?</p>	<p>A partir de maintenant, il faut maintenir une présence professionnelle sur les réseaux sociaux. Les professeurs, les parents et les élèves peuvent être curieux-ses et faire des recherches. Vous aurez les responsabilités d'un "professeur" quand vous serez ici, donc, il faut bien réfléchir avant de poster sur vos réseaux sociaux. Ce ne sont plus seulement vos ami-e-s ou votre famille qui verront et liront ce que vous publiez. Vous devez examiner et connaître vos paramètres de confidentialité pour tous les réseaux sociaux que vous utilisez, et les modifier si nécessaire.</p>